

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

Le tueur à la hache **P.4**

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige, ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui
Tél. 220 93 47 / 220 93 46 / 946 59 59 / 320 59 59

Pourquoi tant d'acharnement contre les plus proches collaborateurs du président Faure ?

Pascal Bodjona, Ingrid Awadé, Damipi Noupokou... dans le collimateur des détracteurs **P.3**



Pascal Bodjona



Ingrid Awadé



Damipi Noupokou

Du rififi dans la revendication des indemnités des populations de Hahotoé auprès de la SNPT :

**. A quoi jouent l'ASIPTO et Patrimoine C ?
.Le vrai visage d'une lutte fratricide **P.3****

Les masques tombent : **P.4**

Sous l'instigation du CAR, le MEET appelle à une marche vendredi

Le Groupe Ecobank modernise son cadre de travail

Un nouveau siège inauguré mardi à Lomé



Table ronde de l'ATC : L'ARSE présenté aux consommateurs

L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) a fait une sortie médiatique remarquée le vendredi 24 juin 2011 dans la salle Entente du CASEF à Lomé autour du thème : « Meilleure connaissance de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) par les consommateurs et les usagers ». Cette rencontre a été initiée avec l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) en présence de la presse pour plancher sur les conditions de distribution de l'électricité au Togo, surtout de la récente augmentation du prix du kilowatt-heure.

Cette rencontre entre l'Association Togolaise des Consommateurs et l'Autorité de Réglementation avait un double objectif. D'abord il s'agit d'expliquer aux consommateurs togolais qui, semblent laissés pour compte, qu'ils ne le sont pas en matière de prise de décision concernant les produits qu'ils consomment. Il était aussi question de parler de l'existence d'une autorité de réglementation du secteur de l'électricité qui défend les intérêts des consommateurs devant les opérateurs.

Dans son intervention, le directeur technique de l'ARSE, M. Négbéglé Yawovi, a fait savoir que son institution a été créée par le décret N°2000-90/PR du 8 novemb-



La table d'honneur

re 2000 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de réglementation du secteur de l'électricité (ARSE) et fait partie intégrante de l'Etat, mais bénéficie d'une autonomie financière. Elle assiste le ministre chargé de l'énergie dans la gestion des activités du secteur de l'électricité. L'ARSE est contrôlée sur le plan financier par la Cour des Comptes. Il a présenté le rôle et le fonctionnement de son institution en mettant l'accent sur le statut et l'organisation de l'ARSE, sa mission, ses modalités de saisine et les procédures d'arbitrage et de conciliation qui lui sont applicables. L'Autorité de Règlement exerce le contrôle économique et financier des concessionnaires et exploitants du secteur de l'électricité. Le contrôle a notamment pour objet de vérifier que l'exécution des conventions

de concession et autorisations d'exploitation s'effectue dans le respect des principes de continuité et d'égalité de traitement des usagers du service public. Par exemple, l'institution intervient souvent pour départager les parties dans les conflits qui peuvent naître entre les consommateurs et la CEET.

Elle a aussi pour mission de participer à l'évaluation des projets et à la supervision des appels d'offres nationaux et internationaux. Elle peut proposer également au ministre chargé de l'Energie et des Mines, les projets, les normes et les formules destinées à réguler les activités réglementées.

La suite de cette rencontre est meublée par des questions-réponses qui ont permis de faire mieux connaître l'ARSE.

Carole AGHEY

Lutte contre les violences faites aux femmes : Une consultation populaire sur le fléau lancée

Une consultation populaire sur les violences faites aux femmes et aux filles au Togo a été lancée le 30 mai 2011 dernier au siège de l'Assemblée nationale à Lomé. En présence de plusieurs personnalités et acteurs intéressés par la question de genre/développement et de promotion de la femme. Cette consultation populaire est une initiative de la Commission parlementaire des droits de l'Homme des femmes parlementaires de l'Assemblée Nationale. La cérémonie de lancement de cette consultation populaire a été présidée par Mme OURO Bangna Nassara, 2ème vice-présidente de l'Assemblée Nationale.

Les députés à l'Assemblée Nationale togolaise sont préoccupés par la question de violences faites aux femmes et aux filles au Togo. A cet effet, ce projet de consultation populaire sur cette question a été conçu. C'est dans ce cadre qu'a été organisé un atelier de deux jours, les 30 et 31 mai

me suis évanouie. Quand je me suis réveillée, j'étais dans un lit d'hôpital avec 12 points de sutures [...]. J'ai subi sans protester les viols et les crachats de mon mari [...]. Fin 2010, il a tenté pour la cinquième fois de me poignarder... ». Ce sont là les témoignages d'Elise (56 ans dont 30 années de mariage).

« Les femmes étant sujettes à des formes de discrimination, à des préjugés sous diverses formes, il est impérieux de mettre sur pied un cadre juridique et législatif pour mieux protéger les victimes de cette forme de violence », a indiqué la ministre ATOEME Agnélé Messah Christine, Présidente du comité d'organisation de la consultation populaire, et présidente de la Commission des droits de l'Homme de l'Assemblée Nationale. « C'est une étape cruciale si l'on veut mettre en lumière les causes et la typologie de ces violences et les moyens visant à les éliminer », a-t-elle ajouté.

Il s'agit dans le cadre de cette consultation populaire d'un forum d'échanges d'expériences qui va

servir de tribune pour recueillir les avis des principales parties intéressées, tels les plaignantes et survivantes de la violence, les forces de l'ordre, le personnel judiciaire, le personnel de santé, les chefs coutumiers et traditionnels et les ONG qui travaillent avec les femmes victimes.

Dans son intervention, Mme Brigitte Filion, représentante de l'Union Interparlementaire (UIP) a souligné que les statistiques sur la violence à l'égard des femmes sont alarmantes. « Plus de 70 % des femmes dans le monde ont souffert de violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. Il est admis que cette situation dont est victime la femme, constitue une discrimination extrême et une entrave au développement. Faire reculer la violence contre les femmes est un préalable indispensable à la réalisation de tout développement économique et social juste et durable », a-t-elle précisé.

Dans son discours d'ouverture, le 2e vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme OURO Bangna Nassara, a exhorté les participants à s'appliquer pour « établir clairement l'origine et la typologie de ces violences car de la bonne qualité du diagnostic dépendra celle des stratégies de lutte contre le mal ».

Elle a par ailleurs souligné qu'en « réussissant ce travail, vous baliserez la voie à la consultation populaire attendue sur le sujet et tracerez ainsi le juste sillon à l'avant-projet de loi tant attendu sur les violences faites aux femmes et aux filles du Togo ».

Carole AGHEY



Mme ATOEME Agnélé, pdte du comité d'organisation

2011, au siège de l'Assemblée nationale à Lomé pour lancer le processus.

L'objectif visé est d'asseoir une législation efficace destinée à lutter contre cette forme de violence, dans un esprit d'étroite consultation avec les populations, les organisations de la société civile et les différents intervenants qui appliqueront la loi.

« J'ai épousé un ivrogne... Une fois, parce que je lui demandais l'argent de la popote, il m'a tapée avec une bouteille de bière sur la tête. Je

Université de Lomé : Le droit à la parole des étudiantes, une préoccupation du club UNESCO

A l'initiative du club UNESCO-Etudiant Université de Lomé, une vingtaine de délégués de divers départements de l'Université sont en formation les 28 et 29 juin derniers au siège de l'Eglise Baptiste du Togo à Adewui à Lomé. Cette formation qui porte sur « la promotion à la liberté d'expression, à l'intégrité morale des étudiantes l'Université de Lomé » entre dans le cadre du vaste programme de d'éducation aux droits de l'Homme en Afrique (EDH-Afrique).

La tenue de cette session de formation tire selon les organisateurs sa pertinence du constat selon lequel la prise de parole des étudiantes à l'Université est souvent marquée

par des cris discriminatoires de la part des étudiants. Ainsi donc, il faudra lutter contre cet état de

fait en formant les délégués aux bonnes manières afin qu'ils puissent à leur tour répercuter les connaissances acquises dans les amphithéâtres. Ainsi donc, pendant deux jours, la vingtaine de délégués ont été instruits sur la déclaration universelle des droits de l'Homme qui stipule l'égalité entre les êtres humains ainsi que sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. Selon M. Guémadji Kodjo, le coordonnateur du projet, « la straté-

gie mise en place dans le cadre de cette lutte consiste, au-delà de la formation des délégués, à associer les associations ayant des clubs de théâtre afin que ces clubs produisent des sketches à travers lesquels les uns et les autres sentiront la nécessité de laisser tomber ces pratiques discriminatoires à l'égard de nos sœurs étudiantes »

« Ce que nous souhaitons tout simplement, dira pour sa part Antoine Gadgetor, membre du comité du projet, c'est que les garçons cessent de huers leurs camarades sur le campus universitaire de Lomé »

« Nous sommes heureuses de la réalisation de ce projets qui permettra à nos camarades étudiants

cesser à notre rencontre certaines plaisanteries de mauvais goût qui nous mettent très mal à l'aise dans les amphis et cités universitaires », a indiqué une déléguée participante à l'atelier.

Soulignons que le projet EDH est déjà présent au Togo par le biais de Amnesty International qui abat un travail important dans ce domaine. A sa suite, le GF2D aussi constitue un partenaire privilégié dans ce domaine.

Sébastien



Tél : 222.34.1
905.25.6
911.58.96

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

- Vente et Installation d'Alarme de voiture

Demo Unit - Gsm Car Alarm System

Pourquoi tant d'acharnement contre les plus proches collaborateurs du président Faure ?

Pascal Bodjona, Ingrid Awadé, Damipi Noupokou... dans le collimateur des détracteurs

Depuis un certain moment, des proches collaborateurs du président Faure Gnassingbé font l'objet d'attaques acerbes dans les colonnes de la presse privée togolaise et internationale. L'on a l'impression que cette presse, au lieu de donner la vraie information pour la consolidation de la jeune démocratie de notre pays, se livre plutôt à des attaques en règle parfois en rentrant dans la vie privée d'honnêtes gens. L'on se pose la question de savoir qu'est ce qui se passe dans la grande maison, c'est-à-dire la maison du parti au pouvoir et d'où viennent ces informations mensongères? Quels sont ceux qui se livrent à ce jeu et à quelle fin ? Pourquoi tente-t-on de mêler des gens dans des affaires sulfureuses qui ne les concernent en rien ? Autant de questions qui assurément n'auront de réponses qu'auprès de ceux qui se livrent à ces pratiques aussi ubuesques que viles.

La directrice générale des



Impôts, Ingrid Awadé, qui se bat sans relâche pour renflouer les caisses de l'Etat, subit plutôt des attaques à boulets rouges. Des journaux télévisés par on ne sait qui passent au peigne fin sa vie privée en s'attaquant même à sa famille. Qu'a-t-elle fait pour mériter ce lynchage médiatique ? La réponse est sans appel. C'est parce qu'elle est très proche du président de la

République et joue un grand rôle dans la relance de l'économie nationale. En effet, Mme Ingrid Awadé n'est pas corrompible et refuse des pots de vin. Les sociétés qui ne payaient pas jadis d'impôt telles que RAMCO, SAMEX, SGI, MONO TRANS...ont subi des redresse-

ments fiscaux qui ont permis de renflouer les caisses de l'Etat. Et pourtant elle aurait pu faire comme les autres directeurs généraux qui sont passés par là et qui ont préféré prendre des pots de vin plutôt que de remplir les caisses du trésor public. Actuellement, au lieu que ces journaux en mission commandée jettent un regard sur les réformes en



cours à la Direction Générale des Impôts (DGI), ils préfèrent s'attaquer à la vie privée de la directrice générale au moment où elle réalise un chiffre d'affaire qu'aucun de ses pré-décesseurs n'avait jamais approché.

Le ministre de l'Administration territoriale, Pascal Bodjona, n'est pas non plus épargné par cette presse à la solde des ennemis des proches du président de la République. Dans son cas, l'objectif visé est de l'impliquer à tout prix dans l'affaire Agba Bertin, l'homme d'affaires togolais accusé d'avoir escroqué un investisseur d'Emirat. Dans cette affaire, les mains noires qui tentent de salir le ministre Bodjona, n'apportent aucune preuve établissant sa responsabilité. Un magazine international, Le MANAGERS, dans sa parution N° 13 a débité des insanités sur le ministre en faisant croire que ce dernier est impliqué dans cette affaire. Le hic, c'est que ce journal, tout en mettant en cause Agba Bertin et le Français Loïk Le Floche, oublie de dénoncer le prétendu investisseur, l'homme d'affaires d'Abu Dhabi répondant au nom de Ebraeem Al Yousef qui n'est pas loin d'un faussaire. Comment comprendre que ce fameux homme d'affaires accepte de déboursier 50 millions de dollars non pas pour investir dans une affaire normale comme cela se fait à travers le monde entier, mais plutôt dans un projet à dormir debout, en l'occurrence transporter 275 millions de dollars qui appartiendraient au général Guei Robert, ancien président de la Côte d'Ivoire, une somme qui serait bloquée dans les coffres de la BCEAO de Lomé ? Si M. Yousef n'était pas lui-même un investisseur escroc, comment pouvait-il déboursier 50 millions de dollars pour débloquent 275 millions de dollars qui ne lui appartiennent pas. Fait-il partie de la famille Guei ? Même si c'était la soi-disant veuve du général Guei qui lui demandait ce service, la première question qui devrait lui venir en tête serait celle de savoir où est-ce que ce dernier a trouvé ce magot ? Si cet argent existait vraiment, il devrait être d'origine douteuse : détournement, trafic de drogue ou blanchiment d'argent. Quel est cet investisseur sérieux qui peut oser déboursier 25 milliards de FCFA pour une affaire louche si lui-même n'est pas louche ? Il n'est pas exclu qu'il ait bâti sa fortune sur des affaires aussi bidon comme le transport du magot de feu général Guei. En réalité, M. Yousef devrait lui aussi être incarcéré comme Agba Bertin au lieu de lui dérouler le tapis rouge. Si l'affaire avait bien marché,

viendrait-il se plaindre aujourd'hui ? D'ailleurs, le fait même que M. Yousef a pris comme collaborateur Loïck Le Floch-Prigent, un escroc qui a purgé une peine de prison pour détournement de fonds dans la société Elf, prouve que l'Emirati est lui-même un homme d'affaires louche qui ne mérite pas un traitement de faveur.

Le comble, c'est lorsqu'on tente de faire croire que le ministre Bodjona, un proche et fidèle collaborateur du Chef de l'Etat, fait partie du gang. A quoi rime cette insinuation ? Est-ce parce que le ministre Pascal Bodjona joue un grand dans le parti du président et qu'il est également l'homme de tous les dossiers qu'il devient la cible à abattre ? Ce n'est pas parce qu'il est du même village que Bertin Agba et que les deux frères se visitent qu'il doit être forcément mêlé dans cette affaire ?

Que dire du ministre Damipi Noupokou, un autre fidèle collaborateur de président Faure qui est également sous les feux croisés des mercenaires de la plume ? Ses détracteurs tentent de faire croire qu'il s'ingère dans la gestion des affaires de la CEET, une boîte qu'il a géré avant d'être nommé ministre de l'Energie et des Mines. Dans une attaque en règle publiée par un confrère de la place, le ministre est accusé de tous les maux. Par exemple, une société béninoise du nom de MRI a décroché un appel d'offre pour l'extension de l'électrification de la ville de Lomé financée par la BOAD. La direction de la CEET découvre plus tard que cette société est d'une moralité douteuse parce qu'elle est accusée de fraude fiscale et de falsification de documents. Face à cette révélation, le directeur de la CEET a ordonné l'arrêt du processus pour mener des investigations appropriées. L'avocat de la CEET, le cabinet de Me Talim, après une investigation qui l'a même conduit au Congo, découvre avec stupéfaction que les déclarations de cette société étaient fausses. Convaincu de cette vérité, la BOAD a accepté de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offre. Cette démarche de la part de la direction de la CEET est à saluer. Seulement voilà, les détracteurs du ministre Damipi font plutôt croire que c'est ce dernier qui a bloqué le dossier pour empêcher MRI de gagner le marché. Pour quel intérêt ? Nul ne sait, même notre confrère en question n'a rien dit à ce sujet. L'essentiel pour ces détracteurs, c'est de nuire au ministre parce qu'il est très sollicité par le président Faure.

Il est évident qu'il y a une force de nuisance au sein de la maison qui cherche par tous les moyens à casser les plus proches collaborateurs de président Faure, c'est-à-dire les gardiens du temple pour atteindre le chef. Ce qui est sûr c'est que le Chef de l'Etat connaît bien ses hommes et sait également qui est qui et qui fait quoi. Il va sans dire donc que ces mercenaires de la plume ont déjà échoué dans leur manœuvre car le chef de l'Etat est visiblement serein et n'a point d'oreille pour ces délateurs.

Aliziu Dominique

Du rififi dans la revendication des indemnités des populations de Hahotoé auprès de la SNPT :

. A quoi jouent l'ASIPTO et Patrimoine C ? . Le vrai visage d'une lutte fratricide

Il n'y a pas de fumée sans feu, aime rappeler un sage africain. Et tout porte à croire que les sorties médiatiques de deux associations dites de défense des droits des populations des zones minières des préfectures de Vo et de Zio sont organisées pour des raisons autres que celles publiquement servies aux médias et à l'opinion.

En effet, il vous souvient que le 08 avril 2011, l'Association des sinistrés des phosphates du Togo (Asipto) a animé une conférence de presse à l'issue de laquelle un appel a été lancé à l'endroit de la Société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT) et par-delà aux autorités togolaises afin que les droits (impayés au titre de la période 2004-2007) des populations des zones minières de Vo et de Zio, évalués à quelques 480 millions de FCFA leur soient reversés dans les plus brefs délais.

En sus, cette association n'est pas passée par quatre chemins pour rappeler à son auditoire le drame que vivent les populations riveraines des gisements d'extraction du phosphate.

Quelques jours plus tard, une autre association dite Patrimoine Commun (Patrimoine C.) fait parler d'elle. Ceci, de façon très bruyante. Elle avait annoncé une grande marche pour le vendredi 22 avril 2011 dans la zone minière, avant de se rétracter la veille. Suite à une promesse gouvernementale de payer les sommes dues aux populations le plus tôt possible. Mais entre temps, cette sortie a eu le mérite de faire couler encre et salive à Lomé. Du côté de la presse, on venait d'être servi. Le gouvernement et le régime quarantenaire du RPT qui l'incarne en ont eu pour leurs oreilles. Ce fut l'occasion pour les journaux privés de critiquer

leur « gestion catastrophique » et « approximative » des affaires publiques. Seulement voilà, c'était la face visible de l'iceberg. Il se trouve que derrière ces sorties bruyantes des associations susmentionnées, se trouvent des intérêts pécuniaires.

Tenez, d'après des informations parvenues à notre rédaction, l'Asipto a fait signer à des chefs traditionnels de la zone minière et à des responsables de comités villageois de ces localités un protocole d'accord au terme duquel 10% des arriérés payés devront être reversés à cette association en contrepartie des tractations qu'elle aurait menées pour favoriser le paiement des ayants-droits. Reste que depuis près de trois ans qu'elle a promis faire débloquent la situation, les populations ne voient rien venir. Chemin faisant, c'est l'autre association, Patrimoine C. qui rentre dans la danse. Et de façon énergique. Son mot d'ordre de marche dans la zone minière pour revendiquer le paiement des arriérés dus aux populations n'a été décommandé que suite à une promesse des gouvernants de payer les 480 millions de FCFA dans les jours à venir. Sentant que Patrimoine C. est en passe de faire aboutir la « lutte », Asipto passe à la contre-attaque et organise une manifestation dans la zone vendredi 24 juin dernier. Objectif affiché : faire plier le gouvernement. Objectif non affiché : rappeler aux damnés des phosphates du Togo que c'est avec Asipto qu'ils avaient signé un protocole d'accord le 30 juin 2008 la mandatant d'une part de mener les négociations en leur nom, et d'autre part de lui reverser en contrepartie 10% des sommes payées. Le prélèvement de ces 10% devant se faire à la source.

Au-delà de cette guerre de lea-

dership entre les deux associations qui officiellement se battent pour les intérêts des pauvres populations analphabètes des zones minières de Vo et de Zio, mais qui réellement se battent pour leur propre intérêt, il y a lieu de faire remarquer que les sorties de celles-ci font suite à la mise en place, à l'initiative du ministre en charge des mines, Damipi NOUPOKOU, le 16 mars 2011, d'un cadre de réflexion devant aboutir à l'institution (par les populations elles-mêmes) d'un comité de discussion (composé des différentes organisations locales –y compris les ONG du milieu, notamment Asipto, Martin Luther King et Patrimoine C.- et représentant unique et officiel des damnés du phosphates) avec la Snpt. Lequel comité devra avoir pour rôle de servir d'intermédiaire entre les populations et la société. Mais voilà, il semble que cette initiative du membre du gouvernement, bien que saluée par les participants à une rencontre qu'il a eue avec les responsables des CVD, des associations et Ong locales et l'ensemble des chefs traditionnels de la zone le 16 mars 2011 en présence du préfet de Vo, ne fait pas l'affaire des deux associations rivales. D'où alors leurs sorties médiatiques.

Aux dernières nouvelles, l'Ong Patrimoine C. aurait adressé une facture de démobilisation des populations à sa marche du 08 avril à un proche du chef de l'Etat. Montant de celle-ci: plus de cinq (05) millions de FCFA.

Comme quoi au Togo, ce ne sont pas seulement les partis politiques qui profitent de la pauvreté des populations et manipulent la presse et l'opinion. Nous y reviendrons.

CS

Le Groupe Ecobank modernise son cadre de travail

Un nouveau siège inauguré mardi à Lomé

Le Groupe Ecobank Transnational Incorporated dispose désormais d'un nouveau siège flambant neuf de haut standing en bordure de mer à Lomé. Ce nouveau joyau a été inauguré mardi par le chef de l'Etat togolais, Faure Essozimna Gnassingbé en présence du Premier ministre Gilbert Fossoun Hounbo, du président de l'Assemblée nationale, El Hadj Abass Bonfoh, de nombreuses personnalités politiques, diplomatiques, religieuses, traditionnelles, des actionnaires et devant un parterre de journalistes nationaux et étrangers.

La pose de la première pierre de cet édifice ultramoderne avait eu lieu le 7 novembre 2008 mais les travaux n'ont véritablement débuté que le 1er novembre 2009 et devaient durer 20 mois. Au moins 8 mille tonnes de ciment et 5 milles tonnes d'acier ont été utilisés pour la construction du joyau. Des travaux de base ont été réalisés avant la construction. Il s'agit notamment de l'assainissement du site, construction des abris pour éviter la remontée de la nappe phréatique, etc.

Le nouveau siège de la banque panafricaine Ecobank est conçu par l'architecte Ibrahim Konaté du Cabinet Archi 2000. Il s'étend sur une superficie totale de 42 180 m² sur le boulevard du Mono. Le centre Ecobank se compose de cinq bâtiments, à savoir :

-L'immeuble du siège qui est un bâtiment de 7 étages d'une superficie totale de 5 000 m² de bureaux, offrant des bureaux parmi les plus modernes non seulement de la ville de Lomé, mais également de la



Le nouveau siège de Ecobank

sous-région ;

-Le centre de conférence : un auditorium de 480 places construit selon les normes internationales et doté d'équipements de haute technologie, donnant un niveau acétique très performant ;

-Le centre de formation : un centre régional pour la formation et le renforcement des capacités des cadres moyens et supérieurs du groupe selon les standards internationaux ;

-Le centre technologie : un bâtiment qui abritera le troisième centre de traitement de données du groupe en réseau avec les hubs technologiques d'Accra et de Londres ;

-Le club house, il héberge un centre de loisirs destiné aux employés d'Ecobank et comportant un restaurant, une piscine et un terrain omnisport.

L'immeuble de bureau a été construit de façon à faire profiter de la façade maritime. Selon l'architecte, ce siège reflète la vision d'une Afrique nouvelle du groupe Ecobank. C'est pour lui la plus importante réalisation de l'Afrique de l'Ouest de ces vingt dernières années.

D'une façon précise, le centre Ecobank a été construit suivant les standards internationaux. Immeuble intelligent, il n'a rien à envier aux édifices européens et américains. Il est prévu des installations respectueuses de l'environnement telles qu'une climatisation et un éclairage à faible consommation d'énergie. 3 000 jeunes togolais et africains, 300 Chinois et 60 Européens ont activement et efficacement travaillé à sa réalisation.

Intervenant au nom du président

de la République, le Premier ministre, Gilbert Hounbo a indiqué que l'inauguration de ce centre est un événement de haute portée symbolique. Pour lui, « Ecobank est aujourd'hui un modèle dans le paysage de l'architecture bancaire universelle ». C'est pour lui, une réussite architecturale qui s'intègre parfaitement dans le plan d'urbanisation du grand Lomé et augure d'une capitale aux charmes retrouvés et résolument en marche vers la modernité.

Il a, pour finir, invité les autres institutions représentées au Togo à suivre « l'exemple de citoyenneté d'Ecobank dans le cadre de la modernisation de leur outil de travail ».

Dans son mot de bienvenue, le président de la délégation spéciale de la ville de Lomé, Fogan Adégnon a indiqué que la construction de ce centre coïncide avec la relance de la construction des infrastructures entamée dans notre pays. C'est une reconnaissance de la stabilité de notre pays, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le président du Conseil d'administration, M. Kolapo Lawson a remercié le président Faure Gnassingbé pour avoir soutenu et adhéré à cette initiative en mettant à la disposition de Ecobank cette parcelle de terre. Pour lui, le centre panafricain Ecobank devrait



Le PM Hounbo

également raviver l'idéal panafricain poursuivi durant des années. « Ce complexe est un symbole de ce que les Africains peuvent et doivent réaliser si nous voulons transformer notre continent », a-t-il indiqué.

Le groupe Ecobank est le principal groupe bancaire indépendant d'Afrique. Il est présent dans 35 pays dans le monde dont 32 en Afrique avec un réseau de 760 filiales et emploie 10 000 personnes de 35 nationalités différentes. Il compte plus de 180 000 actionnaires et plus de 3 millions de clients.

Pierre AGBANDA

Les masques tombent :

Sous l'instigation du CAR, le MEET appelle à une marche vendredi

Lorsqu'une libre opinion, publiée dans votre journal Chronique de la Semaine affirmait que le Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais (MEET) était à la solde du CAR, nombreux sont ceux qui ont contesté ce rapprochement. Le temps a fini par nous donner raison car le MEET est en train d'exécuter une action déjà annoncée par le CAR au cours d'une conférence de presse. Le parti de l'ancien Premier ministre, Me Yawovi Agboyibo, a, au cours de cette conférence de presse, déclaré que si les revendications des étudiants n'étaient pas satisfaites et si le président du MEET n'était pas réintégré, le parti envisagerait une action d'envergure pour soutenir le mouvement des étudiants. Hier, c'est le MEET qui annonce à son tour une marche devant mobiliser les étudiants et leurs parents et adresse une invitation au CAR pour participer à la manifestation. Ainsi, le MEET, au lieu d'appeler ses camarades à la marche pour soutenir leurs revendications, préfère associer également les parents d'élèves et surtout le CAR à la manifestation. Qu'est-ce que les parents d'élèves et le CAR viennent chercher dans une marche des étudiants ? Lorsque les agents de la santé avaient lancé leur mouvement de grève, ils n'é-



Adou Sebou, pdt du MEET

taient pas sortis dans les rues ni appeler leurs parents, les patients ou les parents des patients pour une quelconque manifestation. Mais leur syndicat était parvenu à un accord avec le gouvernement. Que cache donc cette marche dont le CAR est le commanditaire ? Il est vrai que depuis la dernière présidentielle au cours de laquelle le candidat du CAR a obtenu un score voisin de zéro, ce parti a du mal à mobiliser les Togolais pour sa cause. C'est à travers le MEET que ce parti veut se refaire une virginité politique en prélude à la prochaine échéance électorale. D'ailleurs, le président du MEET, Adou Sebou, était à la réunion de la jeunesse du CAR le 18 mai

2011 pour mieux peaufiner les stratégies et les actions à mener sur le campus. La marche de vendredi fait partie de ces stratégies. Sinon comment comprendre que malgré l'accord signé entre les mouvements estudiantins, le gouvernement et les responsables de l'Université de Lomé (UL), le MEET et ses suppôts s'obstinent à marcher et à créer des troubles sur le campus ? Si le MEET reconnaît que le système LMD est irréversible, il doit aussi savoir que ses réclamations sont inadmissibles car il est difficile pour les responsables de l'UL de reprogrammer une session de rattrapage puisqu'il y a un manque crucial de professeurs. Est-il possible de recruter sur-le-champ des professeurs d'université comme on peut trouver des zémidjan dans chaque coin de rue ? Les revendications du MEET et associés restent utopiques et ne peuvent véritablement servir les étudiants qui n'ont pas intérêt à perdre l'année en cours. Il est clair que la majorité des étudiants veut reprendre les cours mais malheureusement elle est bloquée par cette minorité violente qui est au service exclusif du CAR dont les objectifs n'ont rien à voir avec les revendications des étudiants.

Aliziu Dominique

Fait divers

Le tueur à la hache

Le « Tueur à la hache » a encore raccourci une vie. On croyait le serial killer allé au diable vauvert pour ne plus jamais en revenir, mais voilà qu'il a frappé de nouveau. Dans la nuit du 4 au 5 janvier, la liste de ses victimes s'est allongée, pour atteindre le chiffre de neuf. Comme la plupart du temps, c'est à un veilleur de nuit qu'il a empêché de voir le jour. Comme les autres fois, l'infortuné a été trouvé au petit matin, baignant dans une mare de sang, une hache immaculée près de sa dépouille. Fidèle à sa méthode, le bourreau n'a emporté aucun bien de sa victime. Plus de doute. C'est bien là la signature macabre du meurtrier qui hante depuis décembre 2008 la capitale burkinabè.

Venue faire les constats d'usage, la gendarmerie dit ne rien comprendre dans cette affaire. Aveu d'échec ou d'impuissance face à un criminel énigmatique ? Pourtant, en août 2009, lors d'une conférence de presse tenue, les patrons de la gendarmerie burkinabè promettaient de mettre le grappin sur le tueur avant qu'il ne commette un autre forfait...

La stratégie du sifflet

À Ouagadougou, ce nouveau meurtre a jeté le trouble dans les esprits des populations. Surtout celles du quartier Pissy, à la périphérie Ouest de la capitale burkinabè, où ont été commis tous ces meurtres. Le dernier, celui d'une fille de 17 ans, a eu lieu le 2 octobre 2010, aux environs de minuit, à son domicile. Après avoir défoncé sa porte et fouillé dans ses affaires, ses assassins l'avaient violée avant d'écraser sa tête avec une pierre.

Si à l'époque l'on n'avait pas fait cas de l'homme à la hache, ce crime odieux avait indigné les habitants du quartier. En Octobre 2010, ils ont mis en place, avec la bénédiction des chefs coutumiers et religieux, un comité de vigilance chargé de traquer les criminels. « La sécurité burkinabè n'a pas les mêmes instruments pour traquer les malfaiteurs comme aux Etats-Unis, en Europe... Il faudra que nous soyons d'abord nos propres gendarmes et nos propres policiers », a expliqué Georges Marshall, l'un des initiateurs de cette « police citoyenne ». Leur stratégie : solidarité et dénonciation aux forces de sécurité de tout mouvement ou individu suspect. Afin de rester en alerte les nuits, chaque famille a acquis un sifflet qu'elle utilisera en cas de danger pour avertir ses voisins. Ainsi, à coups de sifflet, les habitants de Pissy entendent arrêter les malfaiteurs.

Cela suffirait-il à siffler la fin de la partie pour l'homme à la hache ? Pas si sûr. Et à Ouagadougou, la psychose enfle. Les rumeurs les plus folles aussi. Et l'on n'hésite pas à faire le rapprochement entre l'homme à la hache et un autre non moins sinistre tueur. L'homme au pilon de Bobo-Dioulasso. Ce dernier, dans la deuxième ville du Burkina Faso, surprenait ses victimes dans leur sommeil et leur fracassait la tête à coups de pilon. Arrêté après de longs mois d'enquête, le pilonneur de têtes avait désigné un marabout comme son commanditaire.



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET
jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bé fri
mêwê fri
mlé fri

VOIX
jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16^F TTC/min*



* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option prépaiement, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en post-paiement, elle est d'un **(1) mois calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.** (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM,
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri,
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dépannage : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE 112 OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Le 30e anniversaire de l'ACNOA se termine sur une note d'espoir

La famille olympique africaine s'est réunie du 26 au 28 juin à Lomé pour la commémoration des 30 ans de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA). Cette rencontre de Lomé aura été marquée particulièrement par l'assemblée générale extraordinaire de l'institution, les expositions des villes organisatrices des Jeux Africains de Maputo de 2011, des JO de Londres de 2012, celles des villes candidates à l'organisation des JO d'hiver 2018, le tout couronné par la pose de la première pierre du Centre Olympafrica ANANI MATTHIA.

Il n'est pas fortuit que Lomé ait accueilli ce rendez-vous continental qui compte relancer l'olympisme africain sur de nouvelles bases. En effet, c'est à Lomé que naquit l'ACNOA en 1981 avec pour premier président le Docteur en pharmacie, Anani Matthia. Cette valeur historique, l'actuel président de l'ACNOA, le général Lassana Palenfo, l'a soulignée à l'occasion de la réunion du comité exécutif : « la raison toute évidente en est que Lomé, en sa qualité du berceau de l'ACNOA, est plus qu'une ville-symbole pour nous. Elle représente depuis l'avènement de notre institu-



Pose de la 1^{ère} pierre

tion, un haut lieu de pèlerinage de l'olympisme africain... Il va de soi que l'ACNOA a l'impérieux devoir de faire preuve d'imagination créatrice pour que cette commémoration, sans précédent dans nos annales, marque d'une pierre blanche l'olympisme africain ». Toutes les rencontres du comité exécutif ont non seulement porté sur l'amélioration des textes régissant l'olympisme en Afrique mais elles ont aussi envisagé des stratégies pouvant mettre le continent africain au même diapason que l'Europe.

Les 3 villes candidates pour l'or-

ganisation des JO d'hiver 2018, à savoir Anney (France), Munich (Allemagne) et Pyeong Chang (Corée du Sud), ont chacune présenté le mérite et les capacités de leurs installations sportives. Dans une compétition aussi serrée, elles ont chacune eu 20 minutes pour battre campagne, car après le passage de Lomé, sera élue la ville la plus performante le 6 juillet 2011 à Durban en Afrique du Sud. La dernière phase de ce trentenaire, et non des moindres, reste la pose de la première pierre du centre Olympafrica près du stade de Kégué. Consacré aux jeunes, ce centre devrait, à la faveur de son environnement harmonieux, faciliter le développement du potentiel physique, technique et intellectuel des jeunes togolais et étrangers. Autant le niveau de la pratique du sport à l'échelle mondial évolue, autant les bons résultats et les belles performances ne dépendront que des investissements des infrastructures modernes, estime le ministre des Sports, Christophe Tchao. Ce centre d'une superficie de 5 hectares donnera un nouveau souffle aux différentes disciplines sportives de l'olympisme au Togo.

M.B

23e Assemblée générale de ECOBANK Transnational INC à Lomé

L'institution annonce une hausse des dividendes et des profits

La 23e Assemblée générale de la banque panafricaine ECOBANK Transnational Incorporated s'est tenue hier au nouveau siège du groupe sis à Ablogamé à Lomé. Actionnaires, clients, administrateurs et autres ont planché sur l'institution, ses difficultés, son avenir ainsi que les avantages des actionnaires de la banque.

L'importante information qui ressort de cette rencontre et qui peut réjouir les actionnaires est l'annonce par Ecobank d'une hausse des dividendes et des profits. De quoi inciter les potentiels actionnaires qui hésitent à souscrire au capital de la banque. Les actionnaires recevront des dividendes en augmentation de 33% cette année suite à une résolution approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires tenue hier.

« Ayant établi une solide plateforme géographique favorable à la croissance, nous sommes désormais concentrés sur l'intégration et l'optimisation de l'entreprise afin de maximiser la valeur actionnariale. Nous allons poursuivre notre stratégie en vue d'accroître nos parts de marché et nos revenus tout en comblant les vides au niveau de notre empreinte panafricaine », a rassuré le président du groupe, M. Kolapo Lawson. Ecobank présente 900 millions de dollars de revenu en 2010 et a doublé son bénéfice après impôt à 132 millions de dollars. Pour la première fois, le bilan total du Groupe a franchi la barre de 20 milliards de dollars. Un résultat dû en partie à une augmentation des dépôts de 200%. Malgré ce bilan reluisant, l'assemblée générale a relevé les difficultés que le Groupe a



Vue partielle des membres du Conseil d'Administration

traversées à travers ses structures dans certains pays, notamment au Nigeria où se trouve la principale filiale du Groupe. Malgré ces difficultés, le directeur général, M. Arnold Ekpé reste optimiste. Il a indiqué qu'il y avait une nette amélioration de la performance du Nigeria et que de nouvelles filiales ont considérablement réduit leurs pertes ou sont devenues rentables. « Globalement, nous sommes persuadés que notre stratégie de diversification géographique, de segmentation de la clientèle et des pôles d'affaires a été un facteur majeur dans l'amélioration des performances du Groupe », a-t-il déclaré. Le Conseil d'administration estime par ailleurs que la banque a de beaux jours devant elle à mesure que les avantages de l'expansion, de la croissance et de son modèle économique unique achèveront de se réaliser. Plusieurs questions ont été soulevées par les participants, notamment les difficultés d'utilisation des cartes bancaires lorsqu'on change de zone monétaire, les faibles dividendes qui ne sont

pas régulièrement payées, alors que les filiales progressent, etc. Des inquiétudes auxquelles le conseil d'administration a promis remédier.

L'Assemblée générale a adopté sept résolutions. L'une porte sur la modification des statuts et sera travaillée à l'Assemblée générale extraordinaire, tandis que les autres concernent : l'approbation des comptes ; l'affectation du résultat et la déclaration des dividendes ; le renouvellement du mandat des administrations ; la ratification de la cooptation d'un administrateur ; la rémunération des administrateurs et le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

Les mandats des administrateurs Kolapo Lawson et Arnold Ekpé ont été prorogés de trois ans et M. Assaad Jabre a été coopté pour trois ans comme administrateur. Ecobank opère aujourd'hui dans 33 pays à travers 755 agences et bureaux.

Pierre AGBANDA

Quatre questions à Dieudonné GAGOU, trésorier général du CNOT et vice-président de la fédération du cyclisme au Togo

Les rideaux sont tombés sur les manifestations du trentenaire de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA). Pour les organisateurs, si l'essentiel des objectifs a été atteint, il reste beaucoup d'efforts à fournir en termes de formation et de financement des équipements pour un véritable développement du sport africain. Nous avons approché M. Dieudonné GAGOU qui livre ici ses impressions sur l'événement et l'évolution du cyclisme au Togo.



centre olympique.

Quelles sont vos appréciations sur la commémoration des 30ans de l'ACNOA ?

Cette rencontre continentale a été à mon avis un succès. En effet, dès l'annonce que le Togo abriterait ces manifestations, l'Etat a mis tous les moyens financiers et logistiques nécessaires pour accueillir les représentants des membres de l'Association et des villes candidates aux JO d'hivers de 2018, aussi pour honorer l'image du Togo, terre d'accueil légendaire.

Vous êtes le vice-président de la fédération du cyclisme au Togo, quelle visibilité du cyclisme au sein du centre olympafrica dont la première pierre a été posée à l'occasion de la célébration des 30 ans de l'ACNOA ?

Vous n'êtes pas sans savoir que notre discipline a besoin de grands espaces. C'est un plaisir pour nous que d'autres disciplines y soient représentées et nous souhaitons que dans les années à venir le cyclisme aussi soit pris en compte. Pour l'instant nous ne pouvons que souhaiter la bienvenue au nouveau

Comment se porte le cyclisme togolais ?

Il faut dire qu'à la récente 20e édition du tournoi de cyclisme, il y a eu beaucoup d'évolutions aussi bien dans l'organisation que dans la performance des athlètes. Qui dit cyclisme, dit disponibilité de matériels en place. Il faut en moyenne 3 millions de FCFA pour former un athlète international. Grâce à la mise en place par l'Etat de la charte des sports, nous osons croire que de nouveaux jours se lèveront sur toutes les disciplines sportives.

Quels sont les défis pour l'avenir ?

Nous participons aux compétitions internationales. Au plan national, nous pensons que les critères sont un baromètre important pour former et tester nos cyclistes. Le Togo est actif et il restera davantage dans les compétitions sous-régionales, notamment la boucle du coton, le tour du Faso, le tour de l'or en Côte d'Ivoire, etc.

Propos recueillis par Benito MIDODJI

Déclaration du Parti « Le Nid »

A la suite de la rencontre entre une délégation du Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais (MEET) et celle du Parti « Le Nid » ce 29 juin 2011 en notre siège, le Parti « Le Nid » constate que les revendications légitimes des étudiants de l'Université de Lomé sont considérées par les premiers responsables de l'enseignement supérieur comme négligeables.

Le Parti « Le Nid », soucieux de l'avenir de la jeunesse tout comme de la qualité des conditions de vie et de travail des étudiants, demande au Gouvernement d'entamer avec les étudiants des négociations sincères pour un règlement rapide et durable de la crise qui perdure sur le campus universitaire de Lomé.

Le Parti « Le Nid » exhorte les parties prenantes aux négociations à ne privilégier que l'intérêt supérieur des étudiants. Le pourrissement de la situation n'est à l'avantage de personne.

Petit à petit, l'oiseau fait son nid, petit à petit, bâtissons le Togo.

Fait à Lomé le 29 Juin 2011
Le Président National
Sassouvi Gabriel DOSSEH-ANYRON

M. Ebeh Fabrice, Secrétaire Exécutif de l'ACTA à propos du tabagisme: « Arrêter de fumer est avant tout une question de volonté de l'individu lui-même »

Le secrétaire exécutif de l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) dans le cadre de la journée mondiale de la lutte antitabac a accordé une interview à notre rédaction. Il a abordé essentiellement les conséquences du tabagisme, le sevrage tabagique, l'accord survenu entre la British American Tobacco et la Douane Togolaise.

M. Ebeh Fabrice, vous êtes le Secrétaire exécutif de l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA). Parlez-nous un peu de votre association ?

Merci beaucoup pour cette opportunité que vous nous offrez pour parler de l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique. En effet l'ACTA est une organisation régionale africaine, créée à Durban en Afrique du Sud le 19 novembre 2008 et qui a son siège à Lomé au Togo. C'est un réseau de 143 organisations réparties dans 36 pays de l'Afrique Subsaharienne et qui œuvrent pour la santé des populations africaines à travers la promotion d'une Afrique sans tabac. Le réseau a été enregistré en juin 2009 au ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales du Togo comme une organisation apolitique et à but non lucratif. Le récépissé a été accordé en 2010 suivi de l'insertion au journal officiel de la République togolaise le 1er octobre 2010.

L'ACTA se donne pour mission de promouvoir le développement ainsi que la mise en place d'activités, de règles et d'instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux pour le contrôle du tabac en Afrique. Pour y arriver, nous procédons par l'organisation de réunions de partage d'expériences en ligne ou en personnes entre les membres, des actions de plaidoyer à l'endroit des décideurs au plan national, sous-régional et régional, ainsi que par des actions de renforcement des capacités de certains acteurs clés tels que les membres de la société civile ou les journalistes.

Vous êtes l'un des acteurs de

la lutte antitabac en Afrique et l'OMS vous a décerné tout récemment un prix. M. Ebeh, pourquoi ce combat contre le tabagisme ?

Nul n'ignore aujourd'hui les dégâts causés par le tabagisme. Les chiffres de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sont édifiants: près de 6 millions de morts chaque année et si rien n'est fait, ce chiffre passera à plus de 8 millions de personnes par an d'ici à 2030. La situation est plus alarmante dans les pays en voie de développement où les populations sont encore sous-informées sur les dangers du tabac et où les mesures de contrôle et de législation sont encore faibles. Ceci constitue un terrain favorable pour l'industrie du tabac qui accentue ses actions de marketing pour recruter le maximum de fumeurs possible.

Au Togo, la prévalence du tabagisme est de 31,3%. La consommation du tabac se généralise de plus en plus, en particulier chez les jeunes. Les industries du tabac orientent davantage leurs publicités nocives en sponsorisant ou en parrainant des activités culturelles ayant pour cible les jeunes. Même si l'Etat a interdit la publicité du tabac dans les médias publics et privés, cette publicité demeure encore sous plusieurs formes au Togo. Une enquête réalisée en 1989 par le ministère de la Santé dans les collèges de Lomé a révélé que 25,3% des 2688 enquêtés sont des fumeurs. L'âge de la première expérience est 11 ans chez les garçons et 14 ans chez les filles.

Selon une autre étude réalisée par l'ANCE-Togo en 2006, le tabagisme est l'une des causes importantes de décès prématuré des tuberculeux (72.30%). Sur 195 cas de décès de tuberculeux enregistrés au Togo en 2005, 117 ont été causés prématurément par le tabac. Pour ce qui concerne le cancer, sur un total de 200 cas enregistrés, le tabagisme a provoqué le décès de 97 personnes, soit 47% de décès liés au tabagisme excessif en 2003. En 2004, sur 51 mort-nés, 19 ont été provoqués par le tabagisme excessif de leurs mères. Quant aux hospitalisations liées au tabagisme



excessif, 3214 cas ont été enregistrés en 2006. Vous voyez donc bien qu'il faut agir, et agir vite avant qu'il ne soit trop tard.

Est-ce en ce sens que vous dénoncez l'accord survenu entre la British American Tobacco et la Douane togolaise pour lutter contre les produits de cigarettes contrefaits ?

Bien sûr. Comme vous le savez, la communauté mondiale dispose aujourd'hui d'un instrument efficace pour lutter contre les effets néfastes du tabagisme. Il s'agit de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) qui vise à protéger les générations présentes et futures des effets dévastateurs du tabac. Le Togo a ratifié cette convention depuis le 15 Novembre 2005. Et l'article 5 paragraphe 3 de cette convention dispose qu'«en définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale». Cet article se justifie par le fait que les intérêts de l'industrie du tabac sont incompatibles avec ceux de la santé publique.

Vous comprenez donc que la signature d'un accord entre British American Tobacco et la Douane Togolaise pour, soi-disant, lutter contre les produits contrefaits est une violation flagrante de la CCLAT

à laquelle le Togo est partie. C'est pourquoi nous exigeons l'annulation pure et simple de cet accord de partenariat.

Selon certaines informations, l'accord permet une assistance de la firme anglaise à la Douane. Rompre cet accord ne va-t-il pas constituer un manque à gagner pour la Douane togolaise ?

Non, au contraire, puisque rompre cet accord permettra à l'Etat d'augmenter la confiance que les partenaires extérieurs tels que l'OMS placent en lui. En effet, l'OMS, à travers son programme «Initiative pour un monde sans tabac», assiste les Etats pour la lutte contre trafic illicite sous toutes ses formes. Il s'agit d'un appui à la fois technique et financier que le gouvernement togolais pourrait avoir s'il en fait une demande officielle auprès de l'OMS et nous sommes disposés à accompagner le gouvernement dans ce sens.

Quelles actions comptez-vous mener si le gouvernement n'annule pas cet accord ?

Nous espérons que le gouvernement entendra notre appel. Nous avons déjà adressé des courriers dans ce sens aux différentes autorités concernées par la question et nous avons même rencontré le conseiller du Premier Ministre pour échanger sur la question. Nous allons poursuivre ces échanges avec les autorités jusqu'à l'annulation effective de cette convention.

Parlant du tabagisme, vous avez mené avec l'ANCE, l'ATCA et plusieurs autres associations, des sensibilisations sur les méfaits du tabac. En termes d'accompagnement pour amener le fumeur à arrêter, qu'envisagez-vous ?

C'est vrai que plusieurs

personnes envisagent d'arrêter de fumer et celles qui s'adressent à nous, nous les dirigeons vers les spécialistes de la question qui sont dans nos hôpitaux et centres de santé. Mais il faut dire qu'arrêter de fumer est avant tout une question de volonté de l'individu lui-même. C'est en ce sens que nous intensifions nos actions de sensibilisation afin que la population puisse disposer des informations précises sur les dangers liés à la consommation du tabac. Ainsi, les gens pourront faire des choix plus éclairés.

Votre mot de fin

Je voudrais vous remercier encore une fois pour cette occasion qui nous est donnée pour parler du tabagisme. Je voudrais lancer un appel à toute la population togolaise et aux autorités afin que nous prenions les mesures idoines pour freiner la propagation du tabagisme dans notre pays, car le tabac est un produit qui tue. Je voudrais aussi rappeler que face à tous ces dégâts causés par le tabac, des solutions existent et il nous appartient de faire un usage optimum de ces solutions. Ces solutions, ce sont toutes les dispositions contenues dans la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT). L'application des dispositions de cette convention nous permettra de sortir de l'ornière. Et en ce sens, nous saluons l'adoption par l'Assemblée Nationale, le 29 décembre 2010, de la loi portant production, commercialisation et consommation du tabac et de ses produits dérivés au Togo. Nous espérons une application stricte des dispositions de cette loi pour le bien des populations togolaises. Je vous remercie.

Interview réalisée par Carole AGHEY

AVIS DE DECES

- Togbui ASSOU AKLASSOU ADELA III, Chef Canton de Bè
- Togbui GBENYO Dela VII, Chef Canton d'Adina-Ghana
- Togbui LAWSON-DOVI Latévi Nopegali, Chef quartier Kotokou-Kondji
- Togbui TOWOGBE Wogomebou, Chef quartier d'Ablogamé
- M. AZIAGBE Sedonou, Mécanicien Auto sa femme, frères, sœurs et leurs enfants
- M. LAWSON-DOVI Latekoe Godwin Kpavouvou ses frères et leurs enfants à Lomé et à Libreville
- Mme DA CRUZ Latré Awlavi Christine née LAWSON-DOVI son époux et ses enfants
- M. LAWSON-DOVI Fessou Kokou Slad ses frères, sœurs et leurs enfants
- Mr ASSANH Samuel, Directeur de la Rédaction du Journal «Le Changement» à Lomé
- M. AZIANGBE Togan, Agent d'Etat Civil à Akposso
- M. HIHEGLO Komlan Agent Immobilier à Lomé
- M. ASSANH Joseph, Electronicien à Lomé
- Mme AMADOTO Ablewa née KOUTSOATSI, Revendeuse de poisson à Lomé

- Mme DJENKE, Rosa née AKOUSSANH, Commerçante à Porto-Novo (Benin)
 - Mme TOSBEY Victoire née AKOUSSANH, Commerçante à Lomé
 - Mme TAMESSE Edith née GBLOGUIDI, Secrétaire d'Administration à Lomé
 - Mme ATIDEKA, Ametowoyona née GBLOGUI, Commerçante à Lomé
 - Mme AVOULETE Florentine, Couturière à Lomé
- Profondément touchées de nombreuses marques de sympathies et d'affection que vous leur avez témoigné de diverses manières lors du décès de leur très chère et regretté :



Veuve LAWSON-DOVI Patricia
Dite Dadoh née DOUSSEH Commerçante à Lomé
Survenu en son domicile le dimanche 05 Juin 2011 à l'âge de 76 ans

Vous renouvellent leur sincères remerciement et vous prient de bien vouloir assister de vous unir d'intention aux cérémonies funéraires qui se dérouleront selon le programme ci-dessous :

PROGRAMME

Samedi le 02 juillet 2011
18 h 30 à 20 h 30: Veillée de prières et de chants (Corps présent)

Dimanche 03 juillet 2011
9 h 30 mn : Libation suivie des cérémonies funéraires
16 h 00 : Levée du corps suivie de l'enterrement au cimetière de Bè-Hedze

Maison mortuaire : Maison feu LAWSON-DOVI Laté Kpavouvou Samuel 44 Rue Dedemeli von ancienne DPJ de Kotokou Kondji côté plage.

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 320 92 75 / 901 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
901 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre
A. KAPO
B. Talom.
Dao Kossi
Vicarmelo T.
Carole AGHEY

Imprimerie Service Compris
Tirage : 2000 ex.

CENTRE COMMERCIAL

UNIPRIX

Tel: 220 93 45 / 46 Fax: 220 93 47 Lomé



Uniprix, distributeur exclusif **Du bon vin**

Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez

- Du vin
- Des Bières en cannette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un bar



Uniprix, le meilleur choix! 1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée près des rails